



La Ville est à la recherche d'un.e

Journalier.ière

Division voirie

Poste temporaire

Tu es habile manuellement, tu aimes collaborer en équipe et tu apprécies travailler à l'extérieur?

Rejoins l'équipe de la voirie de la Ville de Magog!

Exigences et qualifications requises

- **Formation et expérience** : DES ou toute autre combinaison de formation jugée équivalente. L'ASP construction et un permis de conduire valide classe 3 ou être apte à l'obtenir dans un délai raisonnable.
- **Compétences techniques** : Connaître les règles de signalisation des travaux routiers (un atout).
- **Qualités recherchées** : Bonne condition physique (aucune limitation), bonnes habiletés manuelles, être coopératif et aimer travailler dans une équipe multidisciplinaire.
- **Autres exigences** : Avoir la capacité et l'endurance à travailler dans des conditions météorologiques variables et être disponible à travailler en dehors des heures normales de travail pour des urgences (liste de garde).

Sommaire du poste

Relevant du superviseur, Division voirie, tu effectues diverses tâches manuelles visant l'entretien, la réparation ou l'amélioration du réseau routier selon les méthodes de travail prévues et les règles de sécurité. Tu agis comme signaleur routier et effectues l'installation de la signalisation sur les chantiers pour toutes les divisions des travaux publics, et ce, en conformité avec les lois et règlements.

Notre offre

- Un environnement de travail stimulant et ayant à cœur la santé et la sécurité des travailleurs
- Une équipe dynamique, compétente et motivée
- Un horaire estival de 40 h / semaine réparties sur 4 jours (4 x 10 heures) te donnant tous tes vendredis de congé!
- Un taux horaire compétitif à partir de 28,47 \$ pouvant aller jusqu'à 30,84 \$ en plus de primes et d'indemnités de 9 %